

il y a certainement des mesures à prendre.

— Je t'écoute.

— Présente requête au Président, tu obtiendras la faillite ; il y a urgence : il faut arrêter Duprat en si bon chemin.

— Bien. Dis à Martin de venir à l'appartement.

L'huiquier s'approcha ; il reçut l'ordre de préparer la requête et prit congé de Riboire.

La faillite fut déclarée ; le Président se disait impitoyable pour les débiteurs mal-honnêtes ; il fallait maintenir le niveau de la moralité commerciale. Les scellés furent apposés rue du Puits-Pelù en présence de Joannès, de sa femme et du syndic, M. Poucet ; puis ce fut tout le cortège des formalités : levée des scellés, inventaire minutieux, transport des livres chez le syndic. Joannès se trouvait dans un état complet de prostration : inconscient, il avait suivi les opérations tandis que Mélanie répondait aux questions posées. Le ménage Duprat restait dans le dénuement absolu ; Mélanie fit une démarche auprès de M. Poucet ; on lui promit un secours ; quelques débiteurs allaient s'acquitter aux mains du Syndic. Ce dernier ne put cacher à Mélanie l'extrême gravité de leur cas ; il devait en référer dans son mémoire au ministère public ; M. Duprat risquait l'incarcération. Mélanie l'implora ; Poucet fut ému ; il promit d'arranger les choses ; le juge commissaire penserait comme lui.

Ce M. Poucet, syndic depuis de longues années, était l'homme le plus habile de Lugeon sur-Saône ; il avait débuté petit copiste chez son prédécesseur ; avec patience il s'était hissé jusqu'au sommet de la cléricature pour devenir le secrétaire tout-puissant de son patron. Tout le personnel du Tribunal avait apprécié sa politesse toujours exquise ; les juges s'étaient bien trouvés de ses conseils en mainte circonstance délicate ; et bientôt Poucet s'était institué le collaborateur précieux de toute la maison. Et malgré tout il avait su garder tant de modestie, rester si bien à sa place ! Le Tribunal, certain jour, pria son patron de prendre un repos bien mérité ; M. Poucet devint syndic ; son prédécesseur, qui l'estimait beaucoup, laissait entre ses mains des capitaux suffisants et le cautionnait. Son prestige grandit ; son autorité s'affirma ; le Tribunal c'est Poucet, disait-on, et l'on ne mentait pas.

Au moment de l'affaire Duprat, Poucet se trouvait dans tout l'éclat de sa gloire syndicale. La faillite de Joannès eut le bonheur de l'intéresser tout spécialement : oh ! ce ne fut point un caprice ; ce petit homme sec ne laissait rien à la fantaisie.

“ Madame, dit-il un jour à Mélanie, nous pourrons faire marcher votre maison ; un mien ami veut établir son fils ; il achètera le fonds sur mon conseil. Demandez à M. Duprat s'il consentirait à rentrer chez lui sous le nom d'un successeur. Je me chargerai d'obtenir le concordat ; ne

craindez rien ; l'histoire de vos saisies est terminée. Personne ne bronchera, je vous en donne l'assurance ; en tout cas je serai là.” Mélanie accepta pour son mari et remercia les larmes aux yeux.

M. Poucet, après l'examen de la comptabilité Duprat, s'était fait une opinion exacte : Joannès serait un homme précieux pour un capitaliste. Il l'avait compris très honnête, travailleur, actif sous une apparence lourdaude ; en trois ans Duprat s'était fait une clientèle nombreuse ; avec de l'argent on marcherait.

Dans cette faillite ridicule il y avait une affaire d'or.

Poucet manda son ami, le vieux, mais très élégant Charavaz, teinturier millionnaire de Lugeon-sur-Saône : l'aviso de Poucet lui susfit. Sans hésiter Charavaz accepta.

Le prix de vente permit d'offrir aux créanciers 49 pour 100 comptant ; le concordat fut voté malgré les tentatives de Delmez soutenu par Riboire.

La maison Duprat passait aux mains de Charavaz le fils ; Joannès avait exigé, lors du contrat, que la désignation nouvelle serait : “ Ancienne maison Joannès Duprat, Charavaz fils, successeur.”

Il fut nommé directeur et voyageur aux appointements de 6000 francs ; Mélanie reçut 100 francs par mois pour tenir les livres. Charavaz le père se réservait de contrôler discrètement.

En fait, Joannès restait le vrai patron. Charavaz le fils ne fut pas encombrant ; c'était une non-valeur.

L'ancienne maison Duprat grandit rapidement.

Pourtant le caractère de Joannès demeurait sombre : lorsqu'il venait rendre compte de ses voyages, il se montrait rogue, impatient ; il supportait mal cette petite sujexion, la seule qui lui fut imposée ; il sentait renaître sa colère, ressusciter toute sa rancune en voyant cette maison sortir des ruines de la faillite. “ On l'avait exploité ; il travaillait pour un autre ; on le volait. Et c'était une haine folle qui gonflait son cœur, prenait tout son pauvre cerveau. Le père Charavaz surtout l'exaspérait.

Il venait souvent au bureau ; pinçé dans une juquette claire qui moulait son torse cambré, une fleur à la boutonnière, il arrivait, s'installait près de Mélanie, la questionnait avec intérêt ; il restait là des heures entières. Joannès ne rentrait jamais sans apercevoir le haut de forme gris, les gants rouges, la canne à pomme d'or de Charavaz le père ; alors il entrait dans le bureau sans saluer, roulait de gros yeux, sortait en faisant claquer la porte, hurlait aux employés des ordres contradictoires ; Charavaz le père ne semblait pas s'émouvoir.

Un beau jour ce ne fut plus seulement Charavaz, mais Poucet le syndic qu'il trouva dans le bureau.

A son entrée les commis ricanèrent tout

bas. Furieux, il bousculait toutes les personnes, sans parler : “ Fermez donc la porte, Joannès ! ” dit Charavaz d'une voix lente. “ Monsieur, répliqua Duprat, je ne suis ici le domestique de personne.”

Cette insolence voulue stupéfaits les deux bons-hommes ; Mélanie regarda son mari avec reproche :

“ Voyons, Joannès, tu es de mauvaise humeur aujourd'hui.

— Je suis comme il me plaît.

— Calmez-vous, mon ami, conseilla doucement M. Poucet.

Mais Charavaz changea de ton :

“ Monsieur, je ne vous ai pas tiré d'affaire, je n'ai point refait votre situation pour que chez moi . . .

— Taisez-vous ! je vous défends de parler ainsi, moi Duprat, je vous le défends, entendez-vous ! ”

Joannès menaçait. Charavaz se leva :

“ Vous compterez trois mois d'appontements à votre mari, madame ; mon fils le congédie ; je désire éviter de pareilles scènes.”

Charavaz et Poucet voulaient sortir comme il sied à des gens bien élevés : Joannès se planta devant la porte :

“ Ah ! ah ! je vous comprends, bonnes gens ! vous n'avez plus besoin de moi ! on me jette à la porte de cette maison que j'ai faite . . . oui, que j'ai faite.

... Soit, je m'en vais ! mais votre fils Charavaz ne m'aura point dépouillé tout à fait. Toi ce sera toujours l'ancienne maison Joannès Duprat, vous entendez ; vous ne lui volerez pas son nom que je veux, que je veux . . .

— Voyons, Joannès, voyons, s'écria Mélanie.

— Laissez-moi, toi, je te gêne ; reste avec ces gens-là ; j'aime mieux m'en aller tout seul, tout seul ! . . .”

Et d'un coup il se sauva ; Mélanie s'était précipitée ; rudement repoussée, elle tomba, sur Poucet et Charavaz, tout haletants de stupeur.

Joannès revint le soir tout hébété accompagné d'un ami ; Mélanie s'aperçut avec effroi qu'il n'avait plus sa raison.

On dut le faire conduire dans une maison de santé. Sa folie continua, douce monomanie : “ Il est Joannès Duprat, l'honnête Duprat ; il possède un beau commerce qu'il a fondé tout seul, sans argent, oh ! sans argent et tout seul il est arrivé ; voilà ce qu'il répète sans variation, toujours calme ; puis il vous quitte : ”

“ Il est si pressé ! ” Il passe son temps

B. E. McGALE,

Montréal, 21 mars 1883.

Cher Monsieur,

Nous avons fait usage de votre SPRUCINE dans notre Couvent ces quatre ou cinq dernières années, et nous pouvons sincèrement la recommander comme un bon remède pour la toux, le rhume et les affections des bronches.

J'en ai envoyé à notre Maison Mère où l'on s'en sert maintenant, et là aussi on est entièrement satisfait.

L'usage de la SPRUCINE devrait être répandu partout, car il est certain que ce remède est bien tel que vous le prétendez.

La Supérieure de l'Académie Ste-Anne,